



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO EDUCATIF

- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE LEONARD - LOT 1
«V.R.D ESPACES VERTS»

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'avenant n°1 au marché LEONARD portant sur la construction d'une murette. L'avenant s'élève 4.823,54 € HT.

- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE CAPDOUZE - LOT 6
«MENUISERIE INTERIEURE BOIS »

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'avenant n°1 au marché CAPDOUZE portant sur des adaptations de chantier et des prestations supplémentaires. L'avenant s'élève à 656,27€HT.

- APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE MEYER THOLMER - LOT
8 « ELECTRICITE »

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'avenant n°2 au marché MEYER THOLMER portant sur des travaux supplémentaires dans la bibliothèque et l'entrée côté réfectoire. L'avenant s'élève à 1.272,20 € HT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE
TENNIS ENTRE LE TENNIS CLUB DE PELTRE ET LA COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte le projet de convention entre le Tennis Club de Peltre et la Commune qui définit les droits et obligations des deux parties dans la gestion et l'entretien des deux nouveaux courts de tennis extérieurs et des installations annexes.

CARREFOUR SUR LA RD 155B - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE
DEPARTEMENT, LA S.C.I. CLOS DE CREPY ET LA COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte le projet de convention entre le Département de la Moselle, la S.C.I. Clos de Crépy et la Commune de PELTRE visant à définir les conditions

administratives, financières, techniques et de gestion ultérieure relatives à la réalisation du plateau surélevé sur la RD 155b à proximité de la Cour Haute.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

A compter du 1^{er} janvier 2009, le CONSEIL MUNICIPAL crée un poste d'attaché et supprime en conséquence le poste de secrétaire de mairie.

PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN PLACE DES INDEMNITES D'ASTREINTE

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour la période hivernale de novembre à mars, soit 5 mois par an, de mettre en place des périodes d'astreinte au sein service technique en cas d'événement climatique.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200.000€ sur 2009.

ADHESION DES COMMUNES DE LEMUD ET VILLERS STONCOURT AU S.I.V.T. DU PAYS MESSIN

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'adhésion des communes de LEMUD et VILLERS-STONCOURT au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2009

Le CONSEIL MUNICIPAL recrute trois agents recenseurs pour la période du 15 janvier au 14 février 2009

Peltre, le 23 décembre 2008

Le Maire,

Bernadette VELER